

# Drones - aspects généraux

09.06.2013

Categories: Embargo militaire

## Les drones – aspects généraux

### **Qu'est-ce qu'un drone ? Pourquoi les drones sont de plus en plus utilisés dans les conflits et pourquoi ils suscitent des réactions**

Qu'est-ce qu'un drone ? (Selon Wikipédia)

Un drone ou UAV (Unmanned Aerial Vehicle) est un aéronef commandé à distance, qui transporte une charge utile, destinée à des missions de surveillance, de renseignement, de combat ou de transport.

Les drones servent à la reconnaissance aérienne, à l'aide à la conduite de tir pour l'artillerie et à la direction des troupes au sol grâce à la transmission instantanée des images au poste de commandement, mais ils peuvent également porter des missiles et procéder à des bombardements ciblés.

La taille et la masse (de quelques kilogrammes à plusieurs tonnes) sont fonction des capacités opérationnelles recherchées. Le pilotage automatique ou à partir du sol permet d'envisager des vols de très longue durée, de l'ordre de plusieurs dizaines d'heures.

Le marché des drones est en [pleine expansion](#). Les drones peuvent avoir d'innombrables applications civiles: surveillance du trafic routier, météo, lutte contre les incendies de forêts, sauvetages, etc. Mais les drones sont surtout développés et utilisés à des fins militaires ou de sécurité. Les drones ont d'abord été conçus pour améliorer la surveillance aérienne à distance. Ils peuvent facilement photographier des cibles minuscules à une altitude impressionnante ; avec l'équipement adéquat, ils peuvent aussi enregistrer les conversations téléphoniques, intercepter les fax ou mémoriser les courriels. Ce qui pose la question de la protection de la vie privée. Des questions se posent donc forcément concernant l'utilisation visée, même en ce qui concerne les applications civiles, et des appels au renforcement de la législation dans ce domaine deviennent plus fréquents.

### **Avantages des drones dans les conflits**

Même si cette technologie existait déjà bien avant, c'est surtout depuis les années 1990, que les avions sans pilote font leur apparition dans des conflits et à partir de 2000 leur utilisation se généralise: dans la guerre du Golfe, puis en Libye, au Kosovo et en Serbie. Ils sont régulièrement utilisés en Afghanistan contre les Talibans, au Mali depuis le conflit civile de 2013.

L'utilisation des drones permet de ne pas engager du personnel sur le terrain ni mettre en danger la vie de pilotes. La formation de pilotes de drones (qui restent au sol) est plus courte et moins chère que celle des pilotes d'avion. De plus, elle offre une plus grande précision des frappes et une limitation (relative!) des risques collatéraux. Les drones permettent aussi une accélération du rythme de réponse et une meilleure exploitation des renseignements ainsi qu'un coût moins élevé que celui des avions traditionnels. Enfin, l'utilisation de drones permet d'effectuer des surveillances ou des attaques dans des pays éloignés en contournant la législation internationale.

Leurs avantages en matière de coûts logistique et humains ont rapidement fait que leur nombre est passé aux Etats-Unis de 50 à 7500 entre 2000 et 2010. Le tiers de la flotte d'aéronefs appartenant à l'Armée de l'air américaine est d'ailleurs composé de ces engins où aucun homme n'est requis à bord. (Agence Science Presse 13.2.13)

### **Les assassinats à l'aide de drones par les Etats-Unis**

Depuis son arrivée à la Maison blanche en 2009, le président Obama a intensifié une politique consistant à effectuer des bombardements ciblés à l'aide d'avions sans pilote là où des troupes états-uniennes sont engagées comme l'Afghanistan, le Pakistan ou le Yémen. L'administration américaine affirme que les frappes de drones approuvées par le président sont légales pour protéger les Etats-Unis d'éventuels attentats comme ceux du 11 septembre 2001, mais beaucoup estiment que ces frappes sont faites dans la plus parfaite opacité juridique.

Selon le [rapport](#) du Bureau for Investigative Journalism (qui donne d'ailleurs d'autres chiffres intéressants) ces drones auraient causé 4500 morts, parmi lesquels des centaines de femmes, d'enfants et de civils. Dans une [Note Stratégique](#) du 28.2.2013, Bertrand Slaski, consultant senior de CEIS, traite des systèmes de drones aériens et de la puissance aérienne future à travers l'exemple des Etats-Unis.

### **Les drones inquiètent**

L'augmentation importante de l'utilisation de drones dans les conflits inquiète non seulement des organisations des droits humains mais même l'ONU. Il y a eu des protestations contre les survols de drones dans les pays comme le Pakistan. Aux Etats-Unis les militants anti-guerre ont réagi contre ces assassinats. Les protestations ont atteint les plus hautes sphères de l'Etat et Obama a dû s'engager à plus de transparence au sujet de l'utilisation par les Etats-Unis de drones pour tuer des suspects de terrorisme à l'étranger.

Un Newsletter de "[reaching Critical Will](#)" du 1.7.2012 suggère que l'utilisation létale de drones est illégale dans droit international.

Un [rapport](#) remis en mai 2012 par le rapporteur spécial de l'ONU Christof Heyns sonne l'alarme. Il met notamment en garde les États d'une dérogation du principe de discrimination prévu dans [l'article 51 \(5\) b](#) du Protocole I additionnel à la Convention de Genève. Cet article prévoit justement la protection de la population civile et l'interdiction d'attaques sans discrimination, où les civils sont autant visés que les militaires.

En janvier 2013 l'ONU a ouvert une enquête sur les frappes des drones au Pakistan, au Yémen, en Somalie, en Afghanistan et dans les Territoires palestiniens pour déterminer si les tirs provenant de ces avions sans pilote ont causé la mort de civils innocents. L'enquête devra déboucher sur un rapport qui sera

présenté à l'automne 2013 devant l'Assemblée générale des Nations unies.

Selon les termes de Grégoire Chamayou, chercheur en philosophie au CNRS et auteur de *Théorie du drone* (éd. La Fabrique, 2013), cette « dronisation » d'une partie grandissante des forces armées ne constitue pas seulement un bouleversement technologique. Il y a l'émergence d'un brouillage de notions entre zone de guerre et zones civiles.

Cet « objet violent non identifié » affecte en effet des notions aussi élémentaires que « celles de zone ou de lieu (catégories géographiques et ontologiques), de vertu ou de bravoure (catégories éthiques), de guerre ou de conflit (catégories à la fois stratégiques et juridico-politiques) », explique Grégoire Chamayou dans son dernier livre.

La dronisation de la guerre porte en elle une mutation de la manière de tuer, et des justifications pour le faire, qui n'ébranle pas seulement le droit international. En permettant à la guerre, d'asymétrique qu'elle pouvait être, de se faire unilatérale et en brouillant la distinction entre combattants et non-combattants, le développement des drones cèle des conséquences vertigineuses, à la fois éthiques, juridiques et anthropologiques. « *Plutôt que de se demander si la fin justifie les moyens* », *le philosophe doit donc se demander « ce que le choix de ces moyens, par lui-même, tend à imposer. »*

Dans la revue *Eclairages* de mai 2013 de Amnesty, Patrick Walder (responsable de campagne Sécurité et droits humains de la section suisse d'Amnesty international) écrit:

*"Telle qu'elle est menée actuellement, la guerre des drones détruit l'empathie et le sentiment de sa propre vulnérabilité chez la personne qui perpète le crime - ce qui revient à saper les fondements des droits humains et du droit international humanitaire".*

[Human Rights Watch](#) a lancé mardi une [campagne internationale](#) pour interdire «les robots tueurs», par crainte que le recours croissant aux drones dans les conflits ne débouche sur des machines capables de choisir des cibles et de tirer «sans intervention humaine».

Le site "[Reaching Critical Will](#)" a publié (en anglais) un article de synthèse sur les drones militaires, leurs "avantages" et les controverses qu'ils suscitent.

Note ajoutée en septembre 2013:

Malgré toutes les critiques suscitées par les drones, les pays qui n'en ont pas encore ont des projets pour s'en procurer. Un article dans *affaires-stratégiques.info* s'en prend au "*retard en matière de développement et d'acquisition de drones*" de l'Union européenne.